

COMPTE RENDU DE SÉANCE

DU 21 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux le vingt et un avril, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, Maire, assisté de Madame Isabelle BUIRET, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 12 avril 2022

Étaient présents : Mmes et MM. AMEIL Marc - ANELARD Maryannick - FARGEOT Julien - GEINDREAU Stève - JACOBBERGER Christophe - MARECHAL Christine - MAZUIR Marie-Laure - MON MATHEY Estelle - MONTANGERAND Jean-Michel - RENOUD Clément

Absents excusés : Mmes. BOUCHARD Sabrina - DEGLETAGNE PICARD Béatrice - JEAN Denis

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : M. Marc AMEIL accepte la fonction.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des réunions des 17 et 24 mars 2022
2. Délibération relative à l'encaissement de la caution versée pour la réservation de la salle des fêtes
3. Délibération en vue de demander diverses subventions à la Région
4. Délibération relative au choix des entreprises susceptibles de réaliser les travaux dans le presbytère (3^{ème} local commercial)
5. Délibération en vue de signer une convention avec le Département relative à la création de cheminements piétons (RD80e)
6. Diverses délibérations relatives à l'aménagement du cimetière : acquisition d'une colonne du souvenir, modification de la taxe de dispersion des cendres, possibilité d'installer une urne funéraire sur les tombes
7. Organisation des permanences pour les bureaux de votes des 12 et 19 juin 2022 (élections législatives)
8. Informations échangées au cours des commissions communales et intercommunales réunies depuis le 17 mars 2022
9. Information avant transmission au service compétent des permis de construire et déclarations préalables déposées depuis le 24 mars 2022
10. Questions diverses

1. Approbation des comptes rendus des séances des 17 et 24 mars 2022

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Délibération relative à l'encaissement de la caution versée pour la réservation de la salle

Objet : Afin de pouvoir encaisser la caution versée lors de la réservation de la salle des fêtes, il est demandé de confirmer qu'une somme de 65 euros est acquise puisque l'annulation d'une manifestation prévue n'est motivée par aucun motif imprévisible (assimilable à une cause majeure).

Décision : La proposition est confirmée à l'unanimité selon ce qui est explicitement mentionné à l'article 7 du règlement intérieur de l'utilisation des salles polyvalentes n° 2 et 3 de la commune de Perrex.

3. Délibération en vue de demander diverses subventions à la Région

Objet : De manière à obtenir les aides financières régionales auxquelles peut prétendre la commune de Perrex, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire de Perrex à déposer les demandes afférentes aux divers projets en cours d'étude et susceptibles d'être réalisés dans le courant de l'année à venir.

Décision : La proposition est validée à l'unanimité.

4. Délibération relative au choix des entreprises susceptibles de réaliser les travaux dans le presbytère (3^{ème} local commercial)

Objet : Afin de réaliser les travaux envisagés dans le presbytère en vue d'y aménager un troisième local commercial, la commission « Bâtiments » propose de retenir les devis déposés par les entreprises suivantes : l'entreprise Degletagne pour les travaux de menuiserie (5481, 60 €), l'entreprise EDEN pour les travaux de plomberie (1820,40€), l'entreprise Jacobberger pour l'électricité (7585,00€), l'entreprise CHANEL pour les travaux de plâtrerie et peinture (4975, 34€).

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'achat de matériaux divers pour un montant de 108,80€.

Décision : la proposition est validée à l'unanimité.

5. Délibération en vue de signer une convention avec le Département relative à la création de cheminements piétons (RD80e)

Objet : Dans le cadre de l'aménagement prévu de la voie départementale RD80e traversant l'agglomération de Perrex du PR 0+ 686 au PR 0 + 836, il est prévu que la commune de Perrex assure l'installation des bordures et les finitions du cheminement piétonnier selon ce qui est indiqué dans le projet de convention présenté en séance.

Décision : le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention ainsi rédigé.

6. Délibérations relatives à l'aménagement du cimetière : acquisition d'une colonne du souvenir, modification de la taxe de dispersion des cendres, possibilité d'installer une urne funéraire sur les tombes

Objet : Comme il était indiqué au point n°4 du compte rendu de la réunion du 17 mars 2022, le cout de l'installation d'une colonne du souvenir a été défini de manière à ce qu'aucune dépense indue ne soit laissée à la charge de la commune. En conséquence il est proposé de fixer la taxe de dispersion des cendres à 60€. Cette taxe comprend la mise à disposition d'une tablette ; toutefois, la famille ou les proches de la personne décédée assumeront le coût de la gravure en respectant la charte graphique imposée.

Par ailleurs la commission Cimetière demande au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité d'installer une urne funéraire sur les tombes du cimetière de Perrex.

Décision : Les conditions d'installation de la colonne du souvenir sont adoptées à l'unanimité. En ce qui concerne le second objet de discussion, le conseil municipal décide d'interdire dorénavant le dépôt d'urnes sur les tombes. Il est rappelé à l'ensemble des résidents que la municipalité a financé l'aménagement d'un espace du souvenir spécialement dédié et a notamment créé le carré des cavurnes. Le règlement du cimetière sera modifié en conséquence.

7. Organisation des permanences pour les bureaux de votes des 12 et 19 juin 2022 (élections législatives)

Objet : Les prochaines élections législatives sont fixées aux dimanches 12 et 19 juin. Dès à présent, il convient de répartir les permanences entre les membres du conseil municipal.

Décision : Chacun des conseillers municipaux signalera ses disponibilités à la secrétaire de mairie en complétant le fichier Excel récemment communiqué.

8. Informations échangées au cours des commissions communales et intercommunales réunies depuis le 17 mars 2022

8.1 Réunion du SMIDOM : Les efforts demandés pour rationaliser le tri des déchets et alléger les charges de ramassage des ordures sont effectifs. Néanmoins « les coûts de transport et de traitement des déchets augmentent. »

8.2 Réunion du Syndicat des eaux : Une hausse des couts de gestion et d'entretien du réseau est prévisible.

9. Information relative aux permis de construire ou aux déclarations préalables déposées depuis le 24 mars 2022

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie :

M. FURNO Dylan : PC pour réaménagement logement

M. RICOL Florian : PC modificatif construction d'un garage,
Mme JEANDIN Jeanne-Marie : DP pour construction d'un abri de jardin,
M. ALBAN Ludovic : DP pour installation de 3 panneaux photovoltaïques,
Mme JEANDIN Jeanne-Marie : DP pour division de parcelles
SCI CORNEVIN Richard : DP pour installation panneaux photovoltaïques,
M. CASERY Jean-Michel : DP pour abri de jardin – pergola – local technique piscine et clôture
M. BROCHAND Ludovic : DP pour remplacement menuiseries

10. Questions diverses.

8.1 La communauté de communes est sur le point d'acquérir la Grange du Clou, qui était jusqu'à présent gérée par le Département.

8.2 Une opération de « *démoussage* » du toit de l'église sera engagée prochainement.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h 00.

Il fixe un prochain conseil municipal le jeudi 19 mai 2022 à 20h00.